

Sud-Atlantique

Secrétariat du conseil maritime

de la façade sud-atlantique

Relevé de décisions
de la réunion de la commission spécialisée Lien Terre-Mer
du mercredi 20 septembre 2017

La liste des participants à la réunion est annexée au présent relevé de décision.

Laurent COURGEON introduit la réunion, remercie les participants de leur présence et présente le cadre dans lequel s'inscrit la réunion.

La publication du décret du 3 mai 2017 a entraîné une accélération du processus d'élaboration de la situation de l'existant. Par ailleurs un comité national de pilotage du DSF présidé par la Déléguée à la mer et au littoral a précisé les livrables et le phasage des travaux à conduire pour une adoption prévue en juin 2018.

Hervé TREHEIN présente les travaux conduits en façade (cf. présentation faite en séance annexée au présent compte rendu).

Après une présentation de la méthode de constitution des enjeux et objectifs en façade, la parole est donnée aux participants afin de recueillir leurs avis sur les documents présentés. Les remarques formulées par la commission « Economie de la Mer » sont également détaillées en séance.

Proposition d'enjeux et objectifs socio-économiques.

L'assemblée salue unanimement la qualité du travail produit ainsi que la forme de présentation des différents enjeux et objectifs. Benoît BITEAU précise que le croisement des enjeux socio-économique et environnementaux ne manquera pas de mettre en évidence des incohérences sur lesquelles il sera nécessaire de trancher. Mme RISPAL partage ce constat et s'interroge sur le calendrier de croisement des enjeux.

M. COURGEON précise que la DEB amorce le travail délicat de qualification des pressions sur l'environnement. Des éléments devraient être disponibles à l'automne. M. AMOUROUX souligne que le tourisme peut être plus néfaste que certaines pressions quantifiées.

Les principales observations formulées par la commission économie de la mer sont présentées. Les remarques complémentaires de la commission lien terre-mer sont les suivantes :

- fiche 1 - Pêche professionnelle

On attribue à la surpêche des maux qui sont aussi liés à la dégradation des milieux par les pressions telluriques (population d'anguille notamment).

- fiche 2 – Aquaculture

L'estuaire de la Gironde constitue un fort potentiel conchylicole et doit apparaître comme une zone de captage pour les huîtres au niveau de la carte(M.VIAUD).

Le terme de « friche ostréicole » est à préciser. La réhabilitation des friches constitue un objectif du PNM d'Arcachon (M. DUMEAU). La notion de restructuration des friches est à ajouter à celle de réhabilitation (M. VIAUD).

- fiche 3 - Ports et transports maritimes, industrie navale et nautique.

Le maintien de l'activité céréalière (notamment export du maïs) au niveau du port de La Rochelle ne sera pas sans incidence sur la gestion quantitative et qualitative des eaux. C'est l'illustration des antagonismes que l'on peut relever entre enjeux et objectifs sur lequel il faudra faire un choix. (M. BITEAU)

Le rapport du CESER sur les Ports de la région Nouvelle-Aquitaine est diffusable et fera l'objet de présentations dans les semaines à venir à Bordeaux, La Rochelle et Bayonne (M. AMOUROUX)

- fiche 5 - Sédiments marins et estuariens

Il y a un manque de connaissance et d'études objectives pour qualifier le lien entre les extractions de granulats et l'évolution du trait de côte (B BITEAU). Un objectif en ce sens a été intégré dans la fiche 5.

La question du bouchon vaseux dans l'estuaire de la Gironde doit être intégrée à la fiche 5 (M.BITEAU). L'objectif 5 de la fiche sera complété en conséquence.

- fiche 9 : Paysages, sites et patrimoine

La fiche ne fait pas apparaître le patrimoine naturel. De plus, certains sites culturels apparaissant sur la carte sont parfois éloignés du littoral. La carte doit être adaptée. (M. FROIDEFOND)

M. COURGEON précise que la fiche 9, comme les autres, ne concerne que les enjeux socio-économiques. Les éléments relatifs au patrimoine naturel devront être intégrés au volet environnemental du DSF. L'intitulé sera modifié pour expliciter la limite de la fiche.

Le premier paragraphe du texte « à retenir » est à corriger pour intégrer l'incidence de l'aménagement du territoire et du développement économique sur les paysages (M. DUMEAU).

M. BITEAU souligne que le développement touristique lié aux sites ne doit pas « tuer la poule aux œufs d'or » et dégrader la qualité du milieu. Une fiche tourisme (14) a été ajoutée en ce sens.

- fiche 10 – Connaissance - recherche

L'IRSTEA, l'INRA et l'UPPA doivent être cités dans le texte d'introduction. M. GREMARE proposera un texte précisant notamment que la concaténation de données disparates ne permet pas d'obtenir de résultats, mais qu'il convient de coordonner l'action des organismes en amont pour être efficace. Un objectif sur la caractérisation des habitats vastes indifférenciés est suggéré.

Les impacts du suivi scientifique sur les milieux doivent être pris en compte (M. DUMEAU).

En vue d'un retour à la commission permanente du 2 octobre, les membres de la commission sont invités à formuler d'éventuelles observations complémentaires avant le 29 septembre.

Propositions d'enjeux écologiques

Alice DUMONT présente la méthodologie et les premiers éléments relatifs aux enjeux écologiques (volet piloté par la DEB, cf présentation annexée).

La commission lien terre-mer confirme que le document présenté n'est pas facile d'accès pour un lecteur non averti. Il manque une représentation cartographique détaillée pour mieux appréhender les véritables enjeux (M. LEBAT).

Mme RISPAL s'interroge sur la définition des zones de fonctionnement halieutique. Laurent M. COURGEON précise que des éléments issus de l'étude commandée à Agrocampus ont été intégrés à la définition des enjeux par la DEB. Cette étude devrait être diffusée dans les semaines à venir (seul le volet 1 « méthodologie » est disponible aujourd'hui).

Mme RISPAL souhaite que la page 2 mentionne l'ensemble des canyons comme hot spot de biodiversité.

Une erreur de copier-coller dans le tableau suite à la création de la zone 26 (Pays Basque) est à corriger (M. PAQUIGNON).

Les sylviculteurs sont encouragés à utiliser des engrais dans leur exploitation alors que les pins n'en ont jamais eu besoin pour se développer (Mme LAMOU). Des pressions inutiles s'exercent donc sur les milieux.

Concernant le secteur 24 (bassin d'Arcachon) :

Sur la conservation des milieux, Mme LAMOU s'interroge sur l'impact de la bernache sur les herbiers de zostère. Il est précisé qu'une étude de l'Ifremer démontre qu'il n'y a aucune incidence.

Le PNM Arcachon n'a pas identifié l'habitat « hermelles » dans son plan de gestion, ni dans les documents Natura 2000 et se pose la question de son maintien en enjeu moyen. En effet, les récifs d'hermelles ont colonisés des structures superficielles (digues, perrés).

M. GREMARE précise que les températures et la diversité des habitats sont les deux éléments à prendre en compte pour le rôle de nourricerie du bassin.

Le paragraphe de la page 10 est à corriger : supprimer la mention « à ouvert de bassin » (M. GREMARE).

Concernant le secteur 21 (Estuaire de la Gironde et Mers des Pertuis):

Le panache de la Gironde passe au large des îles et non pas dans la mer des Pertuis (M. LEGALL). La vasière Ouest Gironde doit être intégrée au nom de la zone 21 (M. GREMARE). Sur les habitats biogéniques de la zone 21, il convient de vérifier qu'il n'y a pas d'enjeux sur les huîtres creuses, seules les plates étant mentionnées (M. VIAUD).

Il est également mentionné la problématique du bouchon vaseux.

M. LEGALL est surpris de l'absence de zone de fonctionnalité halieutique pour le bar au niveau du plateau de Rochebonne (secteur 22).

M. GREMARE regrette que les enjeux ne traitent que du vivant alors que la gestion du trait de côté constitue un véritable enjeu environnemental. De plus, il souligne que la définition méthodologique des enjeux est sujette à discussion dans la communauté scientifique.

Pour conclure, M. BITEAU précise que les enjeux écologiques doivent être ambitieux et intégrer le lien terre-mer.

Carte des territoires

Laurent COURGEON présente le projet de carte des territoires. L'exercice est complexe et pose la question de l'opposabilité du document. Cette carte n'est pas définitive et pourrait intégrer les SCOTs, et prendre en compte les périmètres des comités géographiques du PNM Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis.

Les vasières sont à intégrer à la zone 3 (M. GREMARE). La zone 8 ne doit pas couper les lacs landais.

Vision

Le principe d'élaboration de la vision pour la façade est présenté. La proposition de rédaction sera étudiée à l'occasion de la Commission administrative de façade du 22 septembre 2017 et présentée lors de la réunion de la commission permanente du CMF qui se tiendra le 2 octobre 2017. Elle sera débattue lors du prochain conseil maritime de façade le 24 octobre 2017.

Les termes généraux de la vision sont validés par la commission lien terre-mer. Néanmoins, les conflits d'usages Terre-Mer doivent apparaître dans la vision à 2030 (Benoît BITEAU).

Pour le président de la commission spécialisée lien terre-mer

Benoît BITEAU

Le chef de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales

Laurent COURGEON

